



## Abus sur achat par courrier

Par **boulouli**, le **27/11/2011 à 20:34**

Bonjour,

j'ai commandé des articles par courrier à ALICE AVANTAGES en fin 2009 que j'ai reçu en mars 2010 dont 2 différents, et le colis contenait 4 produits au lieu de 6 comme mentionnés sur leur facture en payant 58,79 euros. Je renvoie le colis avec accusé de réception le 23/04/2010 n° 8n0254550505 7 pour être remboursée. RIEN à ce jour malgré mes nombreux courriers dont queques un avec accusé de réception et plusieurs appels téléphoniques en plus ils commencent par 08, même monsieur Jean LANDES leur directeur je lui ai envoyé des courriers.

j'ai gardé les recepissés, les photos du colis et la facture. Comment faire pour me faire rembourser avec des dommages de tout ce que j'ai payé?

Merci de m'orienter et m'aider à ester cette société qui prétend gagner ses procès

BOULOULI